




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14822-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.320

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE DES MOYENS DE RADIOTELECOMMUNICATIONS PRIVÉS ET FOURNITURE DES MATÉRIELS DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION. LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ;**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 11/04/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHE DE MAINTENANCE DES MOYENS DE  
RADIOTELECOMMUNICATIONS PRIVES ET FOURNITURE DES MATERIELS DE  
RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION. LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE; - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché relatif à la maintenance des moyens de radiotélécommunications privés et fourniture de matériels de renouvellement et d'extension (A6-113) arrive à expiration le 30 juin 2011.

Dès lors, il convient de lancer un nouveau marché afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ces prestations. La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 33 alinéa 3, 40.III, 57 à 59 du code des marchés publics (CMP).

Ce marché comprend deux types de besoins :

- La maintenance des moyens de radiotélécommunications
- La fourniture de matériels de renouvellement et d'extension

Il a pour objet principal de sécuriser le réseau, d'améliorer la couverture (suppression de points noirs) et de fournir du nouveau matériel (aux fins de renouvellement et d'extension).

Il s'agira d'un marché unique, sans allotissement dans la mesure où, conformément à l'article 10 du CMP, " *la dévolution en lots séparés serait de nature à restreindre la concurrence, ou risquerait de rendre techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations* ".

En effet, il s'avère que, pour des raisons techniques (en particulier la sécurisation du réseau) liées à des prestations aussi complexes que celles des radiotélécommunications, et afin de permettre à la Ville de maintenir la continuité du service public, il est indispensable que les besoins soient satisfaits par un même prestataire.

En outre, compte tenu de l'impossibilité de déterminer par avance et avec précision, le nombre **et** le rythme des prestations à réaliser et/ou des fournitures à commander, ce contrat sera passé sous la forme d'un marché à bons de commande, en application de l'article 77 du code précité et conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois par reconduction expresse.

Les montants contractuels du marché sont les suivants :

- Montant minimal annuel : 30 000 euros HT (35 880 euros TTC avec un taux de TVA de 19,6%) ;
- Montant maximal annuel : 95 000 euros HT (113 620 euros TTC avec un taux de TVA de 19,6%).

Par ailleurs, il paraît opportun, afin de pouvoir conclure le présent marché dans les meilleurs délais, de faire application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule que *“ lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ”*.

En procédant ainsi, Madame le Député-maire se trouvera en mesure, après attribution du marché par la commission d'appel d'offres, de signer le marché avec le prestataire retenu à l'issue des délais prévus à l'article 80 du code des marchés publics pour l'information des autres candidats dont la candidature ou l'offre aura été rejetée par ladite commission.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Mme le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer le marché de *maintenance des moyens de radiotélécommunications privés et fourniture de matériels de renouvellement et d'extension* à l'issue de la procédure, ainsi que tout document s'y rapportant et notamment ses reconductions éventuelles pour les montants suivants :

- Minimum annuel : 30 000 euros HT (trente mille euros hors taxes) ;
- Maximum annuel : 95 000 euros HT (quatre-vingt quinze mille euros hors taxes).

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au Budget de la Ville (2011 à 2015), sur les lignes 92020 6156 1286 et 90020 21533 28, qui devront présenter les disponibilités suffisantes.

**2011.320 - MARCHE DE MAINTENANCE DES MOYENS DE  
RADIOTELECOMMUNICATIONS PRIVES ET FOURNITURE DES MATERIELS DE  
RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION. LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE;**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**